



ENVI3006 Droit de l'environnement

[30h] 4.5 crédits

Cette activité se déroule pendant le 1er semestre

Enseignant(s): Francis Haumont
Langue d'enseignement : français
Niveau : Troisième cycle

Objectifs (en termes de compétences)

Présenter les aspects fondamentaux du droit de l'environnement en privilégiant, compte tenu du temps limité imparti, l'analyse transversale plutôt que celle du droit purement sectoriel.

Une part déterminante est donnée au droit européen de l'environnement qui structure non seulement le droit des Etats membres mais, forcément, les droits régionaux dans un pays comme la Belgique.

Résumé : Contenu et Méthodes

Après une introduction aux différentes notions, notamment d'environnement, de droit de l'environnement ou du droit à la protection d'un environnement sain, une première partie est consacrée aux aspects institutionnels du droit de l'environnement au niveau international, au niveau européen et au niveau national.

La deuxième partie du cours est consacrée aux objectifs et aux principes généraux du droit de l'environnement (niveau de protection élevé, principe de prévention, principe de précaution, principe pollueur-payeur, principe de participation, principe d'intégration, principe de la correction par priorité à la source des atteintes à l'environnement).

La troisième partie est consacrée au droit transversal de l'environnement avec, successivement, les développements sur la planification environnementale qui comporte deux volets importants, le volet de droit européen et le volet régional, le droit à l'information en matière d'environnement, le droit d'action en justice, le management environnemental, la responsabilité environnementale et le régime des autorisations administratives dans le domaine de l'environnement.

Programmes proposant cette activité

BIR2 Bio-ingénieur
ENVI3DS Diplôme d'études spécialisées en science et gestion de l'environnement
ISLE3DA/SO
SC3DA Diplôme d'études approfondies en sciences

Autres crédits de l'activité dans les programmes

BIR22/5E	Deuxième année du programme conduisant au grade de bio-ingénieur : Sciences et technologie de l'environnement (Aménagement du territoire)	(4.5 crédits)	
BIR23/8A	Troisième année du programme conduisant au grade de bio-ingénieur : sciences agronomiques (Intégrée, productions animales, végétales & économie)	(4.5 crédits)	
ENVI3DS/1	Diplôme d'études spécialisées en science et gestion de l'environnement (Industrie et environnement)	(4.5 crédits)	Obligatoire
ENVI3DS/2	Diplôme d'études spécialisées en science et gestion de l'environnement (Agriculture et environnement)	(4.5 crédits)	Obligatoire
ENVI3DS/3	Diplôme d'études spécialisées en science et gestion de l'environnement (Gestion de l'espace et environnement)	(4.5 crédits)	Obligatoire
ENVI3DS/4	Diplôme d'études spécialisées en science et gestion de l'environnement (Administration publique, environnement)	(4.5 crédits)	Obligatoire
ENVI3DS/5	Diplôme d'études spécialisées en science et gestion de l'environnement (Santé et environnement)	(4.5 crédits)	Obligatoire
ENVI3DS/6	Diplôme d'études spécialisées en science et gestion de l'environnement (Science et environnement)	(4.5 crédits)	Obligatoire
FSA3DS/UD	Diplôme d'études spécialisées en sciences appliquées (urbanisme et développement territorial)	(3 crédits)	Obligatoire
GEOG22	Deuxième licence en sciences géographiques	(4.5 crédits)	
MECA21	Première année du programme conduisant au grade d'ingénieur civil mécanicien	(3 crédits)	
MECA23	Troisième année du programme conduisant au grade d'ingénieur civil mécanicien	(3 crédits)	
SC3DA/G	Diplôme d'études approfondies en sciences (Géographie)	(4.5 crédits)	